

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2017

OBJET

**08 – ZAC DE VIRELOUP - COMPTE-RENDU ANNUEL
D'ACTIVITES 2016 – SELA – ANNEXE 1**

N° 2017-06-08

NOMENCLATURE : 2.1.6

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf mai 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 2

Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice..... 29

présents..... 26

ayant un pouvoir... 2

votants..... 28

Absente :

Marie-Madeleine REGNIER

Délibération

Rapporteur : Gil RANNOU

Par délibération en date du 3 décembre 2004, la commune de Treillières a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Vireloup, et décidé de confier à la Société d'Équipement de Loire-Atlantique (SELA) l'aménagement et l'équipement de cette opération.

La Commune a conclu le 27 décembre 2004, et pour 10 ans, une convention publique d'aménagement avec la SELA pour l'aménagement de cette ZAC.

Par délibération en date du 20 septembre 2010, la commune a approuvé la modification du dossier de création de la ZAC et l'avenant à la convention publique d'aménagement, modifiant le programme et le périmètre de l'opération.

Par délibération en date du 11 avril 2011, la commune a validé l'avenant de la convention publique d'aménagement prolongeant ainsi la durée du contrat au 31 décembre 2018.

L'article 18 III de cette convention précise que la SELA adresse chaque année à la Commune un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC). Ce document rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan prévisionnel, reprenant les grandes lignes du budget de l'opération. Il a été adressé à chaque conseiller municipal et a fait l'objet d'une présentation en séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 28 voix POUR, décide :

- D'APPROUVER le compte rendu annuel à la collectivité de la ZAC de Vireloup arrêté au 31 décembre 2016 tel que présenté par la SELA.

Pour extrait conforme,

Le  12/06/2017
Accusé de réception en préfecture
044017420091-20170612-2017-06-08-DE
Date de télétransmission : 15/06/2017
Date de réception préfecture : 15/06/2017
Le Maire,
Alain ROYER